



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

AVRIL 2020

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 6 avril 2020

Finances	La Municipalité adopte le bouclement des comptes 2019, le bilan et les commentaires sur les comptes.
Finances	La Municipalité accorde un don de CHF 100.00 en faveur de la fondation Sauvetage Faons Vaud.
Constructions Parcelle n° 73	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour le remplacement d'une clôture en treillis métallique par un muret en pierres naturelles, avec l'accord signé de la voisine.
Collège	La Municipalité adopte le contrat et le cahier des charges pour la nouvelle conciergerie de la partie « école » du bâtiment.
Eau	La Municipalité adjuge les travaux de remplacement de la porte d'entrée et de l'escalier de la mine au captage du Crottet.

Séance du 20 avril 2020

Eclairage public	La Municipalité prend acte de l'installation des lampes publiques au carrefour des chemins La Riaz et Les Oches, ainsi qu'au Bourg-Dessus.
Cimetière	La Municipalité constate que la désaffectation partielle prévue est terminée.
Police	La Municipalité transmet à la population l'interdiction de feux en forêt et en lisière, décrétée par le Canton, ainsi que l'interdiction de déposer du bois dans le coin à brûler au Bois des Chênes.
Police	La Municipalité rappelle à la population l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1 ^{er} avril au 15 juillet, en particulier en forêt, en lisière de forêt, ainsi que sur les prairies attenantes situées en zone agricole, conformément à la modification du règlement d'application de la loi sur la faune, entrée en vigueur en juillet 2019.
Finances	La Municipalité adopte le préavis 2020/03 rapport de gestion et rapport sur les comptes 2019.
Ecoles	La Municipalité signe une nouvelle convention avec l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle – centre OSP Nord à Yverdon-les-Bains.

Séance du 27 avril 2020

Personnel	La Municipalité adopte le cahier des charges pour son/sa futur (e) boursier (ère) et transmet à la population une offre d'emploi pour le poste à 40 %, entrée en fonction au 1er octobre 2020.
Administration	La Municipalité commande du matériel pour la protection du personnel et des usagers, en vue de la réouverture des guichets dès le 11 mai 2020, aux horaires habituels, tout en respectant les consignes et précautions d'usage.
Ecole	La Municipalité prend acte de la reprise des classes dès le 11 mai 2020 à certaines conditions. Elle planifie les nettoyages et désinfection des locaux préconisés par l'Etat.
Chapelle	La Municipalité adjuge le réglage défectueux de la cloche.
Finances	La Municipalité prend acte de la prolongation des échéances pour l'étude, l'adoption et la remise des comptes 2019, décrétée par le Conseil d'Etat. Adoption par les Conseils pour le 30 septembre au plus tard et remise aux Préfets pour le 15 octobre.
Constructions Parcelle n° 90 Zone agricole	La Municipalité prend acte des travaux d'entretien qui seront effectués sur la façade nord du bâtiment, en bois, identique à l'actuel. Le propriétaire est informé que pour toute modification, une autorisation cantonale est nécessaire.

